

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille seize, le vingt juillet,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bole Alexandre, Coincenot Yves, Drezet Stéphanie, Garitan Marie-Françoise, Guelle Rachel, Guillemin Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Rolland Michel, Sanchez José, Smaghe Philippe.

**Excusés** : Bailly-Maître Florian représentée par Coincenot Yves, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien.

**Absents** :

Mme Drezet Stéphanie a été nommée **secrétaire de séance**.

**Traitement eaux pluviales chemin des Bouteillers**

Le Conseil Municipal après avoir ouï Monsieur le Maire, décide de valider la réalisation des travaux pour l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales sur le secteur des Bouteillers.

Le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise Lartot pour un montant d'environ 6 600 euros HT.

Adopté à l'unanimité.

**Rachat parcelle Riva**

Afin de permettre la réalisation des aménagements sur la RD 228 le Conseil Municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle ZE n°28 qui empêche ces travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager toute la procédure nécessaire pour cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

**Hameau des Calmants en zone agglomérée**

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 228 le Maire informe que le hameau les Calmants situé le long de la RD 228 présente toutes les caractéristiques d'une agglomération telle que définie à l'article R110-2 du code de la route.

Cette section sera donc classée en agglomération.

Les panneaux EB10/EB20 seront implantés aux distances définies avec les services de la DDT, soit aux point PR1+350 et PR1+860.

Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Validation devis SIDEC module cimetière**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur ce sujet et en avoir délibéré, accepte le devis estimatif du service informatique du SIDEC, pour un montant de 1 694 € TTC, concernant le relevé topographique du cimetière de la commune ainsi que l'installation du module administratif sur l'ordinateur de la secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

**DM n°1 Intégration travaux SIDEC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une décision modificative du budget ainsi qu'il suit :

21538/041 Dépenses Investissement : + 41 036 € (intégration travaux SIDEC 2014/2015)  
1328/041 Recettes Investissement : + 20 518 €  
238/041 Recettes Investissement : + 20 518 €

Adopté à l'unanimité.

**DM n° 2 Virement de crédits règlement frais d'études**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une décision modificative du budget ainsi qu'il suit :

2151/21 : - 5 000 € (virement de crédit pour règlement frais d'études)  
2031/20 : + 5 000 €

Adopté à l'unanimité.

**DM n°3 Virement de crédit règlement frais d'insertion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une décision modificative du budget ainsi qu'il suit :

2151/21 : - 1 214 000 € (virement de crédit pour règlement frais d'insertion)  
2033/20 : + 1 214 €

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Questions et informations diverses**

**Reprise de l'école par la CCJN**

A la réunion du conseil communautaire du 7 juillet dernier, Mr Fassenet le Président de la CCJN a proposé que le bâtiment de l'école de Salans soit mis à disposition de la CCJN dans le cadre de l'exercice de la compétence "enfance-jeunesse".

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

**Aire de jeux**

Une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans est à l'étude suite à la demande d'habitants du village.

Une commission sera créée pour étudier ce projet.

Le Maire souhaite que cet aménagement se réalise dans les meilleurs délais.

Le Maire,  
Philippe Smagghe